



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 16 décembre 2025**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	9
Présents :	8

Date de Convocation : 10/12/2025

Présents : Messieurs BAUDOIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, Monsieur BRISSET Claude, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian
Mesdames RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absents excusés : Messieurs LONJOU David et MALICHIER Michel, Madame CLEMENT Séverine

Absente : Madame PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian

Secrétaire de séance : Madame RASSE Sylvie

ORDRE DU JOUR

- 0 - Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025.**
- 1- Aide financière à l'installation d'un médecin généraliste**
- 2- Décision modificative pour le lotissement « Les Lilas » - (Annulation stock initial)**

3- Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS).

Informations de M. le Maire.
Questions diverses/interventions.

0 - Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité

1- Aide financière à l'installation d'un médecin généraliste

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un mail de la mairie de Saint Hilaire de Villefranche concernant l'installation d'un nouveau médecin.

Il expose aussi qu'il a vu avec Monsieur le Maire de cette commune concernant la somme de la participation financière que la collectivité d'Asnières-La-Giraud va octroyer.

Voici le calcul établi :

$1.36 \text{ €} \times 1050$ (nombre d'habitant à Asnières-La-Giraud) = **1428 €** qui sera à prévoir sur le budget 2026 ou qui sera payé en 2026 au numéro de compte suivant : 62876.

Les élus approuvent à l'unanimité

2- Décision modificative concernant le lotissement « Les Lilas » - Ecritures d'ordre

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-66 673,29
		3555 (040) : Terrains aménagés	66 673,29
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-66 673,29		
71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	66 673,29		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

3- Modification des statuts du SDEER

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un ortho photoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS : Néant

Informations de M. le maire :

M. le Maire fait savoir à la population :

- Le premier bilan du SCoT 2019-2025 est disponible sur le site internet de Vals de Saintonge communauté et sur le site communal. A savoir, le SCoT final sera voté fin 2027 par les élus communautaires.

Voici le lien pour en connaître la teneur: <https://www.valsdesaintonge.fr/pour-vous/habitat-et-urbanisme/urbanisme/le-schema-de-coherence-territoriale-et-le-plan-climat-air-energie-territorial/>

De ce fait, le PLU ou PLUI de la commune (qui « découlera » du Scot) pourra commencer à être travaillé par les élus fin 2027 - 2028, avec le bureau instructeur ou avec un bureau d'étude.

En sachant qu'il va falloir 2 ou 3 années de travail pour obtenir notre nouveau PLU ou PLUI de la commune. A suivre...

M. le Maire fait savoir à la population : AIDE FIBRE

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et de la fermeture progressive du réseau cuivre à l'horizon 2030, la Direction générale des Entreprises (DGE) a lancé un dispositif d'aide au raccordement à la fibre optique pour les particuliers et les TPE situés dans des communes concernées par la fermeture du cuivre des lots 1, 2 et 3 du programme d'Orange et nécessitant des travaux sur la parcelle privative. (Voir 2026 pour Asnières)

L'objectif est d'accompagner les ménages (sous conditions de ressources) et les très petites entreprises (< 10 salariés et < 2M d'euros CA et un an d'ancienneté) dans les opérations de raccordement à la fibre engendrant des coûts d'aménagement importants, en proposant une aide forfaitaire (400 €, 800 € ou 1 200 € selon la typologie des travaux) déduite directement de la facture du prestataire choisi.

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 janvier 2027 pour les demandes, et les travaux pourront être remboursés jusqu'au 30 juin 2027..

A noter que ce dispositif n'est pas rétroactif.

D'autres ressources utiles :Lien site du MINEFI (avec les FAQ)

Pour tout savoir : <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/raccordement-fibre-optique>

Lien site de l'ASP : <https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

M. le Maire fait savoir ÉCOLE AVANT 3 ans !!! C'est possible depuis 2 ans.

Dès janvier 2026, les familles pourront manifester leur souhait d'inscrire leur enfant au dispositif TPS de l'école Jean Combes à Saint Jean d'Angély. La communication à destination des familles (courrier familles TPS26) de vos communes ou qui fréquentent vos établissements pouvant être intéressées par le dispositif TPS

(Toute Petite Section). Ce dispositif concerne les enfants nés en **2024** pour la rentrée de septembre **2026**.

Pour votre information :

Les familles signeront, à l'inscription, la Charte d'accueil précisant les modalités de retour dans leur école de rattachement à la suite de l'année en TPS à l'école Jean Combes à Saint Jean d'Angély.

<https://www.valsdesaintonge.fr/pour-vous/espace-familles/etre-parents/lieux-daccueil-enfants-parents>

M. le Maire informe :

- Les agents ont placé des grilles sur le puisard rue de la Prairie.

- Les agents ont préparé le terrain pour la création de l'arboretum.
- La mise en place d'un pressoir (don M. Christian Foucher) est mis en place, témoin d'une viticulture chez nous. Finition à prévoir.
- Les agents sont en train de placer 4 plaques explicatives (historique) sur les lieux suivants : la meule, le lavoir, le foyer, la mairie et l'école.
- Les chiens errants, d'un habitant de la commune, qui ennuient la population depuis bien des années (déjà vu à plusieurs reprises avec la gendarmerie), seront placés « en fourrière » à la prochaine sortie sur l'espace public (sans laisse). Les propriétaires ont été informés de cette décision prise par M. le Maire.
- L'association Alzheimer remercie par écrit les élus.
Cette subvention va aider à poursuivre leur mission qui est en priorité l'aide de proximité indispensable aux familles dont un membre est atteint de la maladie d'Alzheimer.
Cet engagement auprès d'eux est un réconfort et engage l'association à poursuivre une mission avec l'ensemble des bénévoles, avec conviction et humanité pour permettre aux familles et aux malades de conserver une bonne qualité de vie
- Suite à un contrôle de l'assainissement du foyer rural : résultat non conforme.
La collectivité doit réaliser des travaux.
Sur ce sujet, M. le Maire souhaite connaître les personnes qui ont des soucis ou des problèmes par rapport à la conformité de leur assainissement privé individuel (suite aux contrôles effectués récemment sur la commune).
- Des potelets en bois sur la place de l'église ont été arrachés volontairement, c'est honteux dit-il !
- Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, il a été voté à la majorité en faveur de l'extension du CIAS sur les 109 communes afin d'une équité à tous les habitants des Vals de Saintonge communauté. Actuellement les communes (18) de l'ancienne CDC de St Jean Y pouvaient prétendre à ce service CIAS. M. le Maire fait savoir qu'il va falloir budgéter en 2026 un budget plus important, de l'ordre des 4000€.
- M. le Maire fut très sensible aux messages écrits, forts sympathiques, concernant la qualité de l'après-midi lors du repas des aînés qui a eu lieu le 30 novembre. M. le Maire en fait part aux élus présents.
- M. le Maire fait savoir que le défibrillateur supplémentaire (extérieur) est bien installé à gauche de l'église vers les toilettes comme prévu sur 2025.
- M. le Maire fait connaître que l'arboretum est commencé avec plantation de 20 arbres dont 15 portent un nom. Néanmoins, suite à un regard d'un élu sur le site internet, l'arbre d'Asnières-La-Giraud planté en ZAMBI a été brûlé, il y a eu certainement un incendie sur le lieu, c'est bien visible sur les images. Nous n'étions pas informés de cette situation. Arbre planté en novembre 2019, dans le district de Luanshya, en République de Zambie (Afrique Australe).

Dates à retenir : rappel

- Père Noël pour les enfants et le personnel le vendredi 19 décembre.
- Vœux à la population le samedi 17 janvier à 15h30.

- Réunion avec la cyclad concernant la pose éventuelle de composteurs biodéchets collectifs jeudi 22 janvier à 20h au foyer rural.

INTERVENTIONS

M BAUDOUIN FREDERIC :

- Fait savoir que le chemin au bout de la rue de la prairie, le broyeur à pierre est bien passé.
- Fait savoir qu'il y aurait de l'enrobé à placer sur une route au village de La Laigne.

M. BOURDEVERRE Éric :

- Fait part du succès du Téléthon, et remercie les bénévoles pour ce moment important.

M. GUERIN Frédéric :

- A entendu parler que la Résidence des Tilleuls aurait besoin d'un nettoyage.
- Fait savoir qu'une habitante a donné une belle bascule à grain à l'association du Patrimoine.

M. BRISSET Claude :

- Fait savoir qu'il y aurait 3 endroits (sur chemins ruraux) et qui auraient besoin de quelques coups de pioches pour évacuer l'eau qui reste sur le chemin.
Le Maire a répondu que cela peut être fait par ceux qui empruntent les chemins car se sont des chemins ruraux.

Séance levée à 21H12

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Sylvie RASSE